

République Française
MAIRIE DE MARCHAMP
135, rue Principale
CERIN
01680 MARCHAMP
Tél : 04 74 39 84 09
Courriel : mairie.marchamp@orange.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 AVRIL 2024 – 20h00

Présents : Jean Marcelli, Christophe Perret, Claire Ramondot, Michel Babolat, Gilles Blanc-Benon, Martial Bonnard (arrivé à 20h25), Jean Paul Dassin, Christian Guigard, Dany Joseph, Yann Ramondot,
Excusés : Gérard Sirven,

Nombre de votants : 9 pour les points 1 et 2. 10 votants pour les points suivants.
Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Claire Ramondot

Rappel de l'ordre du jour :

1. Adoption du PV de la séance du 11 décembre 2023
 2. Adoption du Compte de Gestion 2023 du Budget Annexe
 3. Adoption du Compte de Gestion 2023 du Budget Principal
 4. Vote du Compte Administratif 2023 du Budget Annexe
 5. Vote du Compte Administratif 2023 du Budget Principal
 6. Affectation des résultats 2023 au Budget Primitif 2024 du BEA
 7. Affectation des résultats 2023 au Budget Primitif 2024 du BP
 8. Vote des Subventions 2024 au Budget Principal
 9. Vote des taux d'imposition 2024
 10. Vote du Budget Primitif 2024 (BEA)
 11. Vote du Budget Primitif 2024 (BP)
 12. Branchement d'alimentation en eau potable pour le Gaec de la Brive
 13. Forêt communale : programme d'actions 2024
 14. Remboursement de frais à une élue
- Questions diverses n'emportant pas de décision délibérative

*** ** *

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2023

Le Maire rappelle que le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2023 a été transmis pour lecture aux élus. Après rappel des points abordés en séance et compte tenu qu'il n'y a pas de remarque ou modification à apporter, le conseil municipal valide à 9 voix le procès-verbal du 11 décembre 2023.

2. Adoption du Compte de Gestion 2023 du Budget Annexe

Le Maire présente le compte de gestion dressé par le trésorier pour l'exercice 2023. Il atteste qu'il retrouve dans le compte de gestion l'exacte copie des opérations enregistrées par la commune, en dépenses et en recettes, dans les deux sections.

Après le détail de comptes donné à titre indicatif, et la synthèse de l'exercice écoulé ci-dessous, le conseil municipal constate à l'unanimité que le compte de gestion du Budget Annexe Eau et Assainissement établi par le receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Budget prévu	80 000.00 €	145 908.42 €
Dépenses réalisées	60 688.93 €	27 404.99 €
Recettes réalisées	62 279.42 €	38 339.03 €
Résultat de l'exercice	+ 1 590.49 €	+ 10 934.04 €

L'élus Martial BONNARD rejoint le conseil municipal à 20h25. Le nombre de votants est porté à 10.

3. Adoption du Compte de Gestion 2023 du Budget Principal

Le Maire présente le compte de gestion du budget principal dressé par le trésorier pour l'exercice 2023. Il atteste qu'il retrouve dans le compte de gestion l'exacte copie des opérations enregistrées par la commune, en dépenses et en recettes, dans les deux sections.

Après lecture des comptes et présentation de la synthèse de l'exercice écoulé ci-dessous, le conseil municipal constate unanimement que le compte de gestion du Budget Principal établi par le receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses prévues	462 000.00 €	513 804.00 €
Dépenses réalisées	159 838.56 €	202 188.67 €
Recettes prévues	462 000.00 €	513 804.00 €
Recettes réalisées	226 583.60 €	31 451.63 €
Résultat de l'exercice	+ 66 745.04 €	- 170 737.04 €

4. Vote du Compte Administratif 2023 du Budget Annexe

Le Maire présente les dépenses de fonctionnement et d'investissement réalisées en 2023 pour le budget annexe.

Libellés	Investissements		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2022		109069.38		5795.00
Opérations de l'exercice 2023	27404.99	38339.03	60688.93	62279.42
Résultats de l'exercice 2023		10931.04		1590.49
Part affectée à l'investissement				
Résultats de clôture 2023		120003.42		7385.49

Après échanges, le conseil municipal valide à l'unanimité le compte administratif 2023 du budget annexe.

5. Vote du Compte Administratif 2023 du Budget Principal

Le Maire présente les dépenses de fonctionnement et d'investissement réalisées en 2023 pour le budget principal.

Libellés	Investissements		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2022		122638.18		250884.12
Opérations de l'exercice 2023	202188.67	31451.63	159838.56	226583.60
Résultats de l'exercice 2023	170737.04			66745.04
Part affectée à l'investissement				
Résultats de clôture 2023	48098.86			317629.16

Après échanges, le conseil municipal valide à l'unanimité le compte administratif 2023 du budget principal.

6. Affectation des résultats 2023 au Budget Primitif 2024 du BEA

Le Maire propose que les résultats 2023 du budget Eau et Assainissement soit affectés, pour la section de FONCTIONNEMENT, d'un excédent de 7 385,49 €; et pour la ligne RI001 un résultat d'investissement de 120 003.42 €.

Le conseil municipal valide cette proposition à 10 voix pour.

7. Affectation des résultats 2023 au Budget Primitif 2024 du BP

Le Maire propose que les résultats 2023 du budget Principal soit affectés comme suit :

- Ligne RF002 : résultat de fonctionnement reporté pour 269 530.30€
- Ligne RI001 : résultat d'investissement reporté pour 48 099.86 €
- Ligne 1068 : couverture de 48 098.86 €.

Le conseil municipal valide cette proposition à 10 voix pour.

8. Vote des Subventions 2024 au Budget Principal

Monsieur le Maire rappelle au conseil le montant des subventions versé en 2023 et les bénéficiaires, et présente la liste des demandeurs pour l'année 2024, compléter des subventions généralement sollicitées :

- La chorale du canton de Lhuis : 200 €
- L'Echo du Nant : 100 €
- Groupe historique : 100 €
- Musée Mémorial des Enfants d'Izieu : 100 €
- L'ONAC de l'Ain : 100 €
- Le Sou des Ecoles de Lhuis : 700 €
- MARPA de Serrières de Briord : 500 €
- JSP des Bords du Rhône : 300 €
- L'association du musée paléoécologique de Cerin : 2 000 €

Le maire précise que le Sou des écoles et la MARPA n'ont pas demandé de versement à ce jour. Concernant le musée, le montant de subvention s'explique par une aide plus importante pour l'embauche d'un salarié l'été et les travaux de scénographie réalisés. A ce jour, l'association n'a pas sollicité cette subvention.

Après discussion, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'attribuer les subventions listées ci-dessus sur sollicitation des structures associatives.

9. Vote des taux d'imposition 2024

Le maire rappelle les taux appliqués en 2023 :

- Taxe sur le foncier bâti : 28.39 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 79.06 %
- Taxe d'habitation appliquée aux résidents secondaires : 13.93 %

Il propose de maintenir ces taux pour l'année 2024, ce qui est accepté à l'unanimité du conseil municipal.

10. Vote du Budget Primitif 2024 (BEA)

Le Maire présente à l'assemblée ses propositions pour le budget primitif 2024 concernant le Budget Eau et Assainissement. Elles s'équilibrent en dépenses et en recettes, pour 140 000 € en section Investissement, et pour 80 000 € en Fonctionnement.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2024 BEA tel que présenté.

11. Vote du Budget Primitif 2024 (BP)

Le Maire présente à l'assemblée ses propositions pour le budget primitif 2024 concernant le Budget Principal. Elles s'équilibrent en dépenses et en recettes, pour 406 300 € en section Investissement, et pour 440 000 € en Fonctionnement.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2024 BP tel que présenté.

12. Branchement d'alimentation en eau potable pour le Gaec de la Brive

Le Gaec de la Brive souhaite obtenir un raccordement en eau potable. Le devis des travaux présenté par l'entreprise FAF TP est de 1780 € ht. Après discussion, le conseil accepte la demande du Gaec de la Brive, demande que soit appliquée la règle d'une prise en charge moitié commune/moitié demandeur, et sous réserve de l'accord des propriétaires des terrains qui seront traversés par les travaux.

13. Forêt communale : programme d'actions 2024

L'organisme national des forêts propose à la commune différents travaux pour l'entretien des forêts et chemin d'accès pour l'année 2024. Il s'agit :

- a. Du curage chemin de Faye pour un montant de 660 € ht,
- b. De l'élagage de feuillus (érables et mélèzes) pour un montant de 820 € ht,
- c. De l'enlèvement des protections des 225 jeunes arbres pour 690 € ht.

Après discussion, le conseil municipal décide :

- De refuser le point a. concernant le curage chemin de Faye, car l'agent communal le fait.
- A 7 voix POUR, d'accepter les travaux d'élagage et d'enlèvement des protections des jeunes arbres.

14. Remboursement de frais à une élue

Lors des travaux réalisés sur le bâtiment du Musée et de la chasse, il a été nécessaire d'acheter de la lasure à deux reprises auprès du magasin Sikkens. Ce dernier n'acceptant pas de créer un compte pour la commune, l'élue Claire RAMONDOT a réglé personnellement les deux factures, qui doivent lui être remboursées.

Le conseil municipal valide le remboursement des deux factures d'un montant total de 172.70 € au bénéfice de Claire RAMONDOT.

Questions diverses

Une demande de déclaration préalable a été déposée par le foyer PEREZ pour une réfection de toiture.

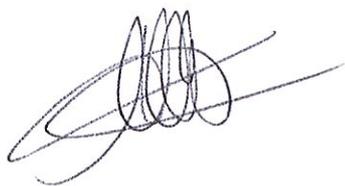
Le conseil a abordé les sujets suivants :

- La nécessité de réfléchir à un règlement ou une charte d'urbanisme pour le village et les hameaux afin de respecter une harmonie visuelle des bâtiments
 - Une réunion sollicitée par le chef des pompiers avec les communes de Marchamp et Lompnas est programmée mi-mai, concernant les rochers posés chemin de la brive. Ces roches doivent être enlevées mais une solution commune doit être trouvée pour limiter le passage et le blocage de véhicule qui descendent jusqu'à la cascade.
 - Pour rappel, la course randocycliste passe par le village le dimanche 28 avril et un point de ravitaillement pour les coureurs est prévu devant la mairie le matin. La commune fournira des tables et chaises.
 - Un cadeau sera offert à Bruno pour le remercier d'avoir utilisé son propre matériel pour certains travaux de la commune.
- Pour information, l'association Les Amis du Patrimoine de Cerin-Marchamp ont fait paraître un article de presse concernant leurs travaux, et notamment des travaux qui seraient en discussion avec la commune pour la Chapelle de Vercraz (déplacement poteau, crépi, démoussage de toit).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H15.

La secrétaire de séance,
Claire Ramondot

Le Maire,
Jean Marcelli



PV approuvé le 5 septembre 2024 à l'unanimité